

Numéro Vert de l'Union Syndicale Solidaires : une véritable réponse aux besoins des salarié-es

L'Union Syndicale Solidaires a mis en place depuis le 30 mars un Numéro Vert pour aider les salarié-es, les chômeurs/ses, les étudiant-es à faire valoir leurs droits.

Depuis une semaine, ce numéro d'appui syndical animé par des militant-es de tous les secteurs a d'ores et déjà montré tout son intérêt puisque des centaines d'appels de salarié-es, précaires, chômeur-euses, étudiant-es et agent-es publics s'y succèdent.

Activité partielle, mesures de sécurité lacunaires voire inexistantes, refus d'autorisation de garde d'enfant, mise en place du télétravail, rupture abusive de la période d'essai, dates de congés imposées sont autant de sujets pour lesquels les salarié-es cherchent un appui syndical. De nombreux appels nous permettent d'affirmer que la pression du patronat a pris une ampleur dangeureuse, ces dernières heures, afin de reprendre le travail à des milliers de salarié-es

Face à des employeurs privés et publics qui ne mettent pas en place les protections indispensables à la santé des travailleurs et des travailleuses et n'hésitent pas à bafouer les droits des salarié-es déjà attaqués par la loi d'urgence sanitaire, et alors que la communication gouvernementale est toujours autant contradictoire sur bien des sujets. Il est criminel de faire primer tout en faisant primer la logique économique sur toute autre considération, en premier lieu sociale, il est indispensable que chacun-e puisse faire valoir ses droits.

Pour l'Union syndicale Solidaires, la protection de la santé et de la vie des travailleurs et travailleuses est une urgence vitale.

L'union syndicale Solidaires revendique et soutient les travailleurs et travailleuses qui luttent pour :

- la fermeture immédiate de tous les lieux de travail non essentiels à la vie du pays, sans perte de salaire, ni restriction de droits ;
- la protection maximale des personnes devant continuer à travailler, droit de retrait effectif pour tous et toutes ;
- la réorganisation du travail par les salarié-es qui sont sur place ;
- le maintien et extension des droits des chômeurs et chômeuses ;
- l'interdiction des licenciements.
- La reconnaissance en accident de travail des personnes infectées

En parallèle, dans cette même perspective, notre Union syndicale vient également de mettre en place sur son site internet une « Foire aux questions » visant à répondre aux interrogations que chacun-e peut se poser dans cette période : <https://solidaires.org/Foire-aux-questions-au-temps-du-coronavirus>

Le Numéro Vert de l'Union Syndicale Solidaires 0 805 37 21 34 fonctionne 7/7 de 9h à 19h.

Contact presse : Gaëlle Martinez 06 73 39 36 78